

Compte rendu de ROBLIN Vincent (éd.), Recueil des actes des vicomtes de Limoges, Droz, 2009.

Nicolas Perreaux

► To cite this version:

Nicolas Perreaux. Compte rendu de ROBLIN Vincent (éd.), Recueil des actes des vicomtes de Limoges, Droz, 2009.. 2012. halshs-02983617

HAL Id: halshs-02983617

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02983617>

Submitted on 30 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte-rendu de : ROBLIN Vincent, *Recueil des actes des vicomtes de Limoges (X^e-XIV^e siècle)*, Droz, Genève, 2009 (École Pratique des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques V. Hautes études médiévales et modernes 95). Publié dans les Annales de Bourgogne, vol. 334, tome 84:2, avril-juin 2012.

Des vicomtes et vicomtesses de Limoges, nous connaissons 198 actes ou mentions d'actes pour la période allant du X^e siècle au début du XIV^e siècle¹. C'est dans le cadre de sa thèse de doctorat nouveau régime, une monographie consacrée à cette aristocratie², que Vincent Roblin a édité l'intégralité de ces documents, désormais disponibles dans la collection de l'École Pratique des Hautes Études consacrée aux « Sciences historiques et philologiques ». Il y avait là une richesse largement inexploitée, puisqu'une importante partie des actes restaient non seulement inédite, mais aussi non signalée. Ainsi, si ce corpus en lui-même n'est pas vaste, la difficulté de l'entreprise résidait sans doute dans sa reconstitution et son identification. De fait, ce n'est pas le moindre des mérites de l'éditeur que d'avoir parcouru les multiples fonds des archives départementales de la Charente, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Haute-Vienne, des Pyrénées-Atlantiques, enfin de la Bibliothèque nationale, à la recherche de ce qui est – à bien des égards – un *corpus* documentaire cohérent. Les options retenues pour la présente édition accentuent largement ce caractère d'unité, puisque Vincent Roblin n'a retenu que les actes émanant *stricto sensu* des vicomtes, mettant ainsi en lumière la lente évolution des pratiques scripturaires dans l'entourage des vicomtes et leur relation à l'écrit. Il ne semble pas, par exemple, que ces personnages aient eu de chancelier avant une époque avancée, *a minima* le XIII^e siècle, ceci malgré la présence de clercs dans leur entourage³. La plupart des actes furent ainsi rédigés, comme souvent, par les destinataires eux-mêmes, essentiellement des établissements monastiques – près de 45% des documents connus avant 1200 provenant de cartulaires, en particulier limousins : Uzerche (50 actes au total), Solignac, Aureil, l'Artige, Dalon, chapitre cathédral de Limoges, etc. Autant le dire maintenant : nous sommes face à une édition exemplaire, tant du point de vue de l'érudition que de la méthode. L'auteur fournit d'ailleurs toutes les précisions souhaitables – et parfois même plus⁴ – quant à la tradition des actes et aux éléments de datations, relevant jusqu'aux moindres copies modernes.

L'introduction à l'édition se présente quant à elle comme une utile synthèse, et ceci à double titre : d'une part car elle présente les comtes eux-mêmes (bilan historiographique, notice biographique pour chaque vicomte ou vicomtesse, généalogies), d'autre part en ce qui concerne la nature des actes édités (répartition chronologique et transmission, typologie et origine des actes, nature des éléments de datation, sigillographie, etc.). On aurait cependant aimé trouver une section consacrée au vocabulaire des actes, à leur (non-)uniformité, ou encore aux aspects matériels et paléographiques. Les paragraphes consacrés à la distribution chronologique des

¹ Le *terminus ad quem* retenu par l'auteur correspondant à la fin du gouvernement de Gui de Bretagne [1314-1317].

² ROBLIN Vincent, *Les vicomtes de Limoges. Famille et pouvoir entre Limousin et Périgord (X^e-XIV^e siècle)*, (Dominique Barthélemy dir.), Paris, 2007.

³ Acte n° 49 [1061-1087] : « *Auditores istius doni sunt Fulcherius capellanus supradicti vicecomitis [...]* ».

⁴ BLOCH, « Georges Espinas, compte rendu du Recueil des actes des comtes de Ponthieu », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 18, 1932, p. 579-580.

documents⁵ donnent néanmoins lieu à d'intéressants développements, ceci malgré quelques raisonnements circulaires⁶ et autres *topoi*⁷, ainsi qu'une approche traditionnelle – nous entendons par là : sans recours à l'informatique et aux méthodes statistiques - qu'on aurait peut-être aimé plus comparatiste, ne serait-ce qu'avec les autres fonds limousins. Les deux pics de production documentaire pour ces actes vicomtaux, qui correspondent d'une part à la période 1051-1150 (70 documents, soit plus de 35% des actes datés), et d'autre part 1201-1300 (85 actes, soit plus de 43% des actes datés), avec un creux prononcé pour le moment 1151-1200, s'opposent par exemple à ce que nous trouvons aux mêmes moments à l'abbaye d'Aubazine, en Corrèze, mais reste globalement en phase avec les cartulaires limousins dans leur globalité, qui montrent une chute du nombre d'actes à partir de 1150 (Beaulieu, Le Vigéois, Saint-Etienne de Limoges, Uzerche, Tulle et Roc-Amadour, etc.). A ce titre, la baisse assez radicale du nombre d'actes vicomtaux au tournant des années 1150 est difficilement imputable à l'activité d'Adémar V [1148-1199], ainsi que le fait l'auteur⁸, ou à de « simples » problèmes de conservation. Des comparaisons auraient sans doute permis d'encore mieux cerner comment se situaient, aussi bien au plan typologique que chronologique, ces actes au sein de la production régionale.

Au sujet des « régions » justement, le recueil, s'il n'offre pas à proprement parlé de larges perspectives documentaires sur la Bourgogne, donne néanmoins quelques pièces d'importances pour comprendre les liens entre cet espace et le Limousin⁹. Tout d'abord, à travers la présence de Marguerite de Bourgogne [† 1277]¹⁰, fille du duc de Bourgogne Hugues IV et de Yolande de Dreux, qui épousa en second mariage, vers 1258, le vicomte de Limoges Gui VI [1230-1263], puis administra le vicomté de la mort de celui-ci au mariage de sa fille, en 1275. Plus encore, le corpus constitué par Vincent Roblin renferme, parmi les originaux conservés, l'acte fameux de donation de Saint-Martial de Limoges à Cluny (1062)¹¹. Les vicomtes tissent ainsi des liens solides avec cette dernière abbaye : outre cette donation par Adémar II [1048-vers 1090], son fils Adémar III [vers 1090-1139] entrera à Cluny en 1138¹², pour y mourir l'année suivante.

Vincent Roblin offre donc là un recueil abouti, à la fois dans sa démarche et dans son exécution, présentant des qualités remarquables, soulignant ainsi l'intérêt qu'il peut exister, aujourd'hui encore, à travailler sur de petits corpus homogènes et inédits – pourvus que cette recherche reste intégrée à un cadre plus ouvert et comparatiste.

Nicolas PERREAUX (Université de Bourgogne, UMR 6298 ARTeHIS).

⁵ Cf. p. 44-48.

⁶ « La chute du nombre de documents remontant à 1150-1200 s'explique principalement par le ralentissement des donations vicomtales et la rareté des documents d'archive pour cette période », p. 44.

⁷ Voir p. 48, à propos des liens entre l'aristocratie post-carolingienne et les abbayes.

⁸ « Le ralentissement du flux des donations vicomtales en faveur d'établissements religieux après 1150 explique pour une large part le faible nombre d'actes du vicomte Adémar V parvenus jusqu'à nous, malgré la durée relativement longue de son gouvernement. », p. 45.

⁹ Mentionnons au passage que ce type de recherche est facilité par la présence de deux indexes en fin de volume (*locorum et nominorum / rerum*), p. 377-406, et d'un inventaire, p. 363-375. Ces indexes sont cependant parfois incomplets, comme dans le cas de l'acte n° 79, impliquant Cluny et non mentionné à cette entrée.

¹⁰ Actes n° 154 à 168.

¹¹ Acte n° 24 du recueil.

¹² Acte n° 79, don « *in manu domni P[etri] abbat[is] Cluniacensis et in presentia totius conventus* », d'un manse au prieuré de Ventadour (Corrèze), et d'un autre manse à Cluny.